



## **2. Bilan de la Fête Nationale du 13 juillet**

Cette soirée festive s'est parfaitement déroulée. Le pique-nique avec l'apéritif offert par la municipalité a eu du succès et beaucoup de danseurs ont occupé la piste de danse jusque très tard.

Les élus et les agents communaux qui ont apporté leur aide sont vivement remerciés ainsi que les bénévoles du C.C.A.S. pour la vente des gaufres.

## **3. Forum des Associations**

Samedi 4 septembre à l'Espace du Marais de 14h00 à 16h00. Cette opération a pour but de permettre aux associations de présenter leurs activités et de prendre les inscriptions. Pour le bon déroulement de ce forum, toutes les associations ont été contactées afin de connaître leurs besoins en tables et chaises. La municipalité tiendra un stand et présentera les diverses animations qu'elle propose tout au long de l'année. La carte Avantages Jeunes sera en vente sur le stand.

## **4. Cinéma**

La convention avec l'Urfol a été reconduite pour la saison 2010-2011 pour la somme de 2500 €, somme identique à l'année précédente. Le flyer annonçant les dates des séances pour l'année est disponible au secrétariat de mairie, au forum et à la médiathèque.

## **5. En plein jour**

Pour compléter l'évènement « l'Art sur un plateau » qui a lieu tous les deux ans, il est proposé « En plein jour » en alternance. Cette exposition, le 23 novembre, est ouverte aux Saônois afin de leur permettre de mettre « en plein jour » leur créativité.

Toutes les pratiques sont les bienvenues : photo, sculpture, couture, peinture sur tout support, broderie, patchwork, pâtisserie créative...

Le thème retenu cette année est « Les animaux sauvages de nos régions ». Il n'y a pas de limite d'âge. L'inscription est obligatoire avant le 15 octobre. Tous les documents concernant cette journée sont disponibles à la médiathèque.

## **6. Vide-grenier**

Dimanche 26 septembre toute la journée sur le parking de l'Espace du Marais.

Cette année le plan des emplacements a été modifié pour élargir les espaces de circulation ce qui réduit le nombre des places disponibles.

Le tarif est maintenu à 10 € les 5 mètres. Les inscriptions sont prises au secrétariat de mairie, aucune ne sera faite le jour même.

Les élus disponibles sont sollicités pour venir le matin et le soir aider à l'organisation.

## **7. Expositions à l'Outo**

Du 4 au 29 septembre : Catherine LADEUIL présentera des sculptures de femmes.

Au mois d'octobre, Marie DRIZARD exposera ses peintures,

En novembre, Yves PETIT présentera ses photographies réalisées à partir d'une chorégraphie. A cette occasion, la danseuse Loulla CHOURLIN réalisera une performance accompagnée d'un guitariste le samedi 18 novembre à 18h00 à l'Outo.

## **8. Festifanfares**

La commune de Gennes, en collaboration avec son comité des fêtes, organise un rassemblement de fanfares les 9 et 10 octobre 2010. Les communes de Saône et de Nancray sont partenaires de cette manifestation.

Samedi 9 octobre 2010, un spectacle sera donné à l'Espace du Marais. La Batterie Fanfare de Saône et la Batterie des Sapeurs Pompiers de Paris animeront cette soirée. Le lendemain matin, des défilés de fanfares auront lieu dans les trois communes et l'après-midi tous les participants offriront un spectacle gratuit à Gennes sur le parking de la salle des fêtes.

La participation de la commune est déjà validée pour l'organisation du verre de l'amitié offert aux musiciens le dimanche après leur prestation ; l'impression de 200 photocopies pour la communication ; et la mise à disposition gratuite de l'Espace du Marais pour le week-end.

Le budget est d'environ 18 000 €. Lors de la dernière réunion lundi 23 août, chaque commune a été sollicitée pour combler un éventuel déficit à hauteur de 1000 € maximum par commune.

Adopté à l'unanimité

Pour cette manifestation, la commune de Gennes recherche des bénévoles (parking, cuisines, services...) et des personnes pouvant héberger les musiciens de la Batterie des sapeurs Pompiers. (1 lit, 1 personne). Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter les organisateurs.

## 9. Jumelage

Du 17 au 19 septembre, une délégation de 27 ou 29 personnes, dont cinq élus du Conseil municipal, se rendra à HECKENDALHEIM à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre les deux communes. Un cadeau d'une valeur de 200 € sera acheté par la Commune.

Adopté à l'unanimité.

## COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

### 10. Z.A.C. de la Gilleroye

Une rencontre avec la SAREST et son avocate a eu lieu en mairie le 31 juillet. Il a été décidé de lancer les démarches amiables auprès des deux propriétaires pour que la commune puisse acquérir. En parallèle, la SAREST prépare le dossier de D.U.P..

Afin d'avancer sur l'aménagement et la viabilisation proprement dits, une réunion avec les concessionnaires des réseaux aura lieu en mairie le 14 septembre à 14h30.

### 11. Commission des Impôts Directs

La liste des noms proposée lors de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2008 a été transmise au directeur des services fiscaux qui a nommé 16 commissaires dont 6 ne sont plus en mesure de faire partie de cette commission. C'est pourquoi la commission finances présente une nouvelle liste afin de renouveler la commission dans sa totalité.

COMMUNE DE SAONE							
COMMISSAIRES TITULAIRES			COMMISSAIRES SUPPLEANTS				
	Noms	catégorie	adresse		Noms	Catégorie	Adresse
1	M. SAILLARD Patrick	2ème Adjoint	13 Rue Alix Champlon 25660 SAONE	1	M. HUFSCMITT benoit	Conseiller Municipal	20 Rue de la Mairie 25660 SAONE
2	M. LANTUEJOL Philippe	5ème adjoint	7 Rue Mozart 25660 SAONE	2	M. GOGUEL Mathieu	Conseiller Municipal	20 Rue Alix Champlon 25660 SAONE
3	M. JUAREZ Emilio	Conseiller Municipal	2 Rue Paul Dukas 25660 SAONE	3	M. RENAUDE régis	Conseiller Municipal	2 Impasse du Chateau 25660 SAONE
4	M. MENETRIER Claude	Conseiller Municipal	19 Rue de la Glacière 25660 SAONE	4	Mme MARCEAU Muriel	Conseillère Municipale	5 Rue Chopin 25660 SAONE
5	M. DI BENEDETTO Patrice	4ème adjoint	22 rue de l'Etoile 25660 SAONE	5	M. PRAOM Christian	Conseiller Municipal	15 Rue Charles Bonnefoy 25660 SAONE
6	Mme BILLOT Maryse	Conseillère Municipale	22 Rue des Frères Maire 25660 SAONE	6	M. PEYRARD Pierre	administré	5 Rue Vincent d'Indy 25660 SAONE
7	M. JACOB Alexis	Conseiller Municipal	9 cours Maurice Ravel 25660 SAONE	7	Mme BILY Annick	administrée	22 rue de l'Etoile 25660 SAONE
8	M. GAILLARD Mickael	administré	20 Rue des Ronces 25660 SAONE	8	Mme PARIS Gisèle	Conseillère Municipale	26 Grande Rue 25660 SAONE
9	M. CUCHE Jérôme	administré	18 Rue de la Croix de Mission 25660 SAONE	9	Mme FILSJEAN Nicole	1ère Adjointe	19 bis Grande Rue 25660 SAONE
10	M. RICHARD Philippe	administré	23 Rue du Colombier 25660 SAONE	10	M. BOULET Henry	administré	10 rue des Tilleuls 25660 SAONE
11	M. MARTIN Eugène	administré	4 rue des Planchettes SAONE	11	M. TISSERAND Marie-France	administrée	1 rue de la Messarde 25660 SAONE
12	M. BOURDENET Patrick	administré	17 Rue Alix Champlon 25660 SAONE	12	Mme POURCHET Arlette	administrée	11 Rue Louis Pergaud 25660 SAONE
CONTRIBUABLES DOMICILIES EN DEHORS DE LA COMMUNE							
1	M. CONTOZ Alexandre	Non domicilié dans la commune	6 Rue Comtesse Henriette 25660 MONTFAUCON	1	M. CACHOT Lucien	Non domicilié dans la commune	18 Rue Andrée Garignot 25220 NOVILLARS
2	Mme LEJEUNE Marie-Ange	Non domiciliée dans la commune	46 Rue des Cras 25000 BESANCON	2	Mme CAIREY-REMMONAY Sandrine	Non domiciliée dans la commune	7 Rue du pied de Roche 25660 SAONE
CONTRIBUABLES PROPRIETAIRES DE BOIS OU FORET							
1	M. BOBILLIER Hervé	Propriétaire de bois	10 b Rue de la Fontaine 25660 SAONE	1	M. MAIRE Guy	Propriétaire de bois	10 Rue des Champs 25660 SAONE
2	M. BOUTON Bernard	Propriétaire de bois	27 Rue de la Fontaine 25660 SAONE	2	M. DUQUET Daniel	Propriétaire de bois	3 Route de Saint Antoine 25660 SAONE

Adopté à l'unanimité

### 12. Décision modificative – budget C.C.A.S.

DBM n° 02 - 2010 – budget C.C.A.S.		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>					
D 6574	Subvention association du Liseron		150.00 €		
R 7713	Libéralités reçues				150.00 €
	<b>Total</b>	0.00 €	150.00 €	0.00 €	150.00 €

Pour permettre le versement d'une subvention à l'association du Liseron, il faut augmenter les crédits au compte 6574. L'inscription de la recette correspond au produit de la vente des gaufres le 13 juillet. Les bénévoles qui ont contribué à cette opération sont encore une fois vivement remerciés.

Adoptée à l'unanimité.

### **13. Démission et non remplacement du 6<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Selon la proposition qui avait été faite lors du Conseil municipal de juin, suite à la démission de Monsieur Benoît HUFSCMITT du poste de 6<sup>ème</sup> adjoint, acceptée par le Préfet le 5 juillet dernier, il est proposé de porter à cinq le nombre de postes d'adjoints.

Monsieur Benoît HUFSCMITT reste toujours conseiller municipal.

Adopté à la majorité : 16 voix pour, 1 abstention (Christian PRAOM).

### **14. Création d'un poste de rédacteur à temps plein**

Pour valider le concours de rédacteur d'un adjoint administratif qui accepte de travailler à plein temps, il convient de modifier le tableau des postes administratifs de la commune par :

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires au service administratif.

- La création d'un poste de rédacteur à temps complet dans le même service à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

Adoptée à l'unanimité.

### **15. Tarif pour les copies**

Les copies de documents administratifs communaux seront facturées comme suit :

0.50 € la copie A4 noir et blanc

1.00 € la copie A3 noir et blanc

0.80 € la copie A4 couleur

1.60 € la copie A3 couleur

Adoptée à l'unanimité.

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

### **16. Service périscolaire et accueil de loisirs**

Le personnel administratif est remercié pour la préparation et le travail très important qui a été fourni cet été.

Les inscriptions ont été prises à compter du 28 juin. A ce jour, environ 150 enfants sont inscrits.

La répartition sur les jours et plages horaires est conforme à ce qui existait :

- 100 à 120 enfants déjeuneront dont 25 en moyenne à l'école maternelle,

- la plage horaire du matin sur chaque site scolaire recevra environ 8 enfants à la maternelle, autant à la Messarde, 12 à 15 à la Mairie,

- le soir 40 à 50 enfants,

Le mercredi, 29 enfants sont inscrits pour l'instant.

L'aspect réglementaire est aussi respecté avec la déclaration du centre de loisirs à Jeunesse et Sports et à la C.A.F..

Le projet pédagogique avance avec l'ensemble de l'équipe d'animation, et d'autres partenaires pour mettre en place un cycle d'animations, qui tourneront autour du thème de l'environnement : jardinage, compostage, observation d'insectes... et des relations inter générationnelles, avec toujours l'objectif d'ouvrir les activités vers le village.

### **17. Reprise du périscolaire et accueil de loisirs : création d'un budget annexe et vote des crédits**

La création au 1<sup>er</sup> septembre 2010 du budget annexe relatif au service d'accueil périscolaire et accueil de loisirs des enfants et sera dénommé « budget annexe PERISCOLAIRE ACCUEIL DE LOISIRS ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites sur l'exercice 2010 de ce budget annexe.

Les inscriptions budgétaires sont présentées comme suit :

#### **• SECTION FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	<b>crédits 2010</b>
011 charges à caractère général	29 780.00
012 charges de personnel	60 660.00
023 virement à section d'investissement	7 900.00
<b>Le total de la section dépenses de fonctionnement est de</b>	<b>98 340.00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>crédits 2010</b>
70 produits des services	40 000.00
74 dotations et participations	17 000.00
75 autres produits de gestion courante	41 340.00
<b>Le total de la section recettes de fonctionnement est de</b>	<b>98 340.00</b>

Adopté à l'unanimité.

• **SECTION INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	<b>crédits 2010</b>
21 immobilisations corporelles	7 900.00
<b>Le total de la section dépenses d'investissement est de</b>	<b>7 900.00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>crédits 2010</b>
021 virement de la section fonctionnement	7 900.00
<b>Le total de la section recettes d'investissement est de</b>	<b>7 900.00</b>

Adopté à l'unanimité.

Pour financer ce nouveau budget, il y a lieu d'inscrire une dépense supplémentaire de 41 340 € au budget principal au compte 6521 « déficit budgets annexes ». La dépense est couverte par le suréquilibrage de la section de fonctionnement.

Décision Modificative Budgétaire N°03 adoptée à l'unanimité.

### **18. Personnel du périscolaire et accueil de loisirs : création des postes**

Compte tenu de la nécessité de faire fonctionner l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs au sein d'un nouveau service public administratif communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, il convient de créer les postes correspondants des personnels de ce service. Ces personnels sont repris en contrat à durée indéterminée. Ils n'ont pas le statut de fonctionnaire mais sont rémunérés, à la hauteur de leur rémunération précédente, en prenant en compte leur ancienneté, sur la base d'une grille indiciaire correspondante à la filière animation de la fonction publique.

Dans le cadre du service périscolaire et centre de loisirs et pour le service minimum en cas de grève des enseignants de l'école élémentaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, il est proposé :

1. La création d'un emploi de directeur à temps complet dont la rémunération correspondra au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.
2. La création d'un emploi d'animateur chargé de l'assistance administrative de la direction à temps complet dont la rémunération correspondra au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.
3. La création d'un emploi d'animateur à temps non complet à raison de 31.31 heures hebdomadaires, dont la rémunération correspondra au 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
4. La création d'un emploi d'animateur à temps non complet à raison de 31.18 heures hebdomadaires, dont la rémunération correspondra au 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
5. La création d'un emploi d'animateur à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, dont la rémunération correspondra au 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
6. La création d'un emploi d'animateur à temps non complet à raison de 22.76 heures hebdomadaires, dont la rémunération correspondra au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
7. La création d'un emploi d'agent chargé de la restauration à temps non complet à raison de 19.80 heures hebdomadaires, dont la rémunération correspondra au 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
8. La création d'un poste d'animateur à temps non complet à raison de 17.90 heures hebdomadaires dont la rémunération correspondra au 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
9. La création d'un poste d'animateur à temps non complet à raison de 10.11 heures hebdomadaires dont la rémunération correspondra au 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
10. La création d'un poste d'animateur à temps non complet à raison de 7.61 heures hebdomadaires dont la rémunération correspondra au 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
11. La création d'un emploi d'agent chargé de la gestion de la restauration à temps non complet à raison de 1.90 heures hebdomadaires, dont la rémunération correspondra au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.

Cette proposition ayant été acceptée par l'ensemble des nouveaux agents.

Il est précisé qu'un des personnels travaillait à la fois pour l'association et était déjà titulaire d'un poste à la commune. Son emploi du temps et ses horaires seront donc modifiés et son temps de travail sur le périscolaire sera intégré à son poste.

Adopté à l'unanimité.

## **19. Service du périscolaire et accueil de loisirs : précisions sur les conditions d'accès au service**

Dominique PEYRARD rappelle le cadre de fonctionnement de ce service tel que le Conseil municipal de juin l'a voté à l'unanimité :

Les modifications importantes portent sur :

- la mise en place d'une priorité d'accueil pour les enfants saônois, à partir de 3 ans, scolarisés à Saône, dont les deux parents travaillent,
- l'inscription à l'année,
- l'harmonisation des horaires,
- l'accueil du matin sur le site où l'enfant est scolarisé,
- la simplification des tarifs avec l'application d'un tarif unique moyen calculé au plus juste avec la C.A.F. et la Trésorerie,
- la gratuité de l'accueil du matin.

C'est pour mener à bien notre politique sociale, à travers une politique tarifaire, pour que l'accès à ce service soit possible pour tous, pour permettre la pérennité du système (le travail de 12 personnes en dépend), que nous avons mis en place ce règlement.

A ce jour, le service qui y est décrit et proposé, semble convenir à l'ensemble des familles. Malgré tout certaines familles ont réclamé un service qui n'existe pas, 3 plages horaires, etc...L'accepter serait nous faire prendre le risque d'aboutir aux mêmes difficultés d'organisation et financières que le précédent gestionnaire (qui était en déficit et à terme n'aurait sans doute pas pu continuer à assurer ce service).

Devant le succès et le nombre des inscrits, afin de ne pas risquer de mettre en péril ce fonctionnement et pouvoir pérenniser l'activité et les emplois, il semble nécessaire de procéder à un changement dans le règlement, et d'apporter la précision suivante concernant l'accès au service : au lieu de « prioritairement destiné aux enfants scolarisés à Saône » il conviendrait d'écrire « **destiné aux enfants dont le représentant légal réside à Saône** ».

Principalement financé par des deniers publics provenant en grande partie des impôts locaux, ce service ne peut être ouvert aux familles de l'extérieur.

Deux familles ayant quitté Saône souhaitent laisser leurs enfants finir leur scolarité dans les écoles de Saône. La scolarité ne pose pas problème – Les dérogations scolaires sur le plateau sont accordées sans contrepartie financière, selon l'accord passé entre les communes, tout autant qu'elles ne mettent pas en péril les effectifs scolaires de chaque village. Pour autant, l'accès au périscolaire ne peut être possible, charge aux familles de trouver un autre mode de garde.

Adopté à l'unanimité.

## **20. Restauration scolaire : attribution du marché**

Le marché de restauration scolaire a été attribué à l'entreprise TISSERAND pour un prix de 3.23 € TTC par repas. Ce marché est signé pour un an mais peut être reconduit avec une actualisation du prix.

## **21. Groupe scolaire : mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

Suite à l'avis d'appel à candidature lancé le 1<sup>er</sup> juillet dernier, quatre candidats se sont présentés pour répondre au marché de mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Trois ont été retenus et deux ont remis leur offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 août et a proposé de retenir l'un d'eux. Le marché sera notifié après le délai de 16 jours requis pour l'information aux candidats non retenus.

## **22. Vote du Fonds de Solidarité pour le Logement**

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0.61€ par habitant.

La part de la commune s'élève à la somme de 1 966.03 € pour 3 223 habitants et sera imputée au compte 6557 du budget. Le mandatement sera effectué au profit de la C.A.F..

Adopté à l'unanimité

## **COMMISSION PATRIMOINE**

### **23. Fleurissement**

Comme chaque année, les services techniques ont assuré le bon entretien et l'arrosage quotidien des quelques 3900 plants ; les agents en sont vivement remerciés.

Il est à déplorer le vol d'une cinquantaine de plants pour lequel des plaintes ont été déposées.

Le thème du fleurissement 2010 autour des animaux du Marais a été très apprécié par les différents jurys des concours de la Région et de la C.A.G.B..

Le diaporama sera organisé le 24 septembre à l'Espace du Marais à 20h00. A cette occasion, l'entreprise BOICHARD qui a fourni les plants de la commune offrira un cadeau aux premiers arrivants de la soirée.

## **24. Plateau sportif**

Une réunion le 26 août avec le cabinet d'architecture 2BR a permis de caler les différentes demandes faites par les élus pour affiner le projet présenté au concours (tribunes, rangements, accès, voies de circulation, vestiaires, destination des terrains annexes).

L'Avant Projet Sommaire sera présenté le 28 septembre prochain l'après-midi en commission puis le soir, aux élus, avant le Conseil municipal.

## **25. Information travaux d'été**

Les travaux réalisés par les agents techniques ont été conséquents cet été surtout à la Maternelle où ont été réalisées les rénovations d'une classe, de la salle de repos, du couloir et la peinture des boiseries et façades extérieures coté rue des Cras.

Les travaux de maçonnerie pour de nouveaux caveaux au cimetière réalisés par l'entreprise d'insertion les Chantiers Départementaux sont terminés. La partie remblai est prévue pour septembre.

## **26. Jobs d'été**

Les travaux confiés aux jeunes ont concerné l'entretien des espaces verts, le nettoyage, la peinture et le rangement dans les bâtiments communaux. Les services et les 8 jeunes étaient satisfaits.

## **27. Travaux chemins ruraux – attribution du marché**

Pour cette année la commission a programmé la réfection des chemins de Vaureille, de Penneval et la finition du chemin des Lots.

Quatre entreprises ont été sollicitées pour répondre à l'appel d'offres. Deux se sont désistées, les entreprises CLIMENT et BONNEFOY ont remis une offre.

Le marché a été attribué à l'entreprise BONNEFOY, mieux disant, pour un montant de 63 756.50 € H.T..

## **28. Aménagement du périmètre de protection de la source d'Arcier : information**

La commune de Besançon s'est engagée à sécuriser les sites de résurgence de la source se trouvant sur le territoire de la commune de Saône. Pour le site de l'Œil de Bœuf l'implantation des barrières se trouve délicate du fait des terre-pleins ravinés se trouvant sur le domaine public. Pour éviter l'éboulement, des carottages ont été réalisés en juillet. Les travaux sont prévus en 2011.

Pour le Creux sous Roche la commune de Besançon travaille à un aménagement différent que celui prévu initialement, avec l'avis du Syndicat du Marais notamment, pour proposer un ensemble cohérent.

## **29. Aérodrome de la Vèze : information et modification de la délibération pour les travaux de déboisement**

La convention proposée en Conseil municipal de juin a été modifiée sur des détails minimes. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau pour autoriser le maire à la signer.

Adopté à la majorité : 16 voix pour, 1 abstention (Christian PRAOM).

Muriel MARCEAU, représentant la commune au Syndicat de l'aérodrome, expose les projets sur les deux à trois ans à venir. Il est prévu notamment d'éloigner la route départementale située en bout de piste et d'agrandir la piste dans sa longueur afin de l'adapter aux normes actuelles des avions susceptibles d'atterrir et de décoller.

Même si les élus souhaitent garder toute vigilance sur ce dossier, notamment en matière écologique, il faut prendre en compte les aspects économiques. D'une part, certaines entreprises sont susceptibles de s'implanter en fonction de la proximité d'un aérodrome tel que celui de la Vèze. D'autre part de préserver le maintien des services déjà existants, tels que le transport des dons d'organes.

Par ailleurs on peut noter que les plus grands risques de pollution peuvent venir de la R.N.57.

## **COMMISSION URBANISME**

### **30. Etat des demandes d'urbanisme**

COMMISSION 24 AOUT 2010					
DP DEPOT	GERBANT Stéphane	9 rue Louis Pergaud	Panneaux photovoltaïques		02553210C0043
	BARRUCAND Benoît	14 rue de la Mairie	Panneaux photovoltaïques		02553210C0044
	JOUFFROY Didier/Maud	11 bis impasse du Clousey	Panneaux photovoltaïques		02553210C0045
	PASQUIER Bernard	28 rue de la Mairie	2 panneaux solaires		02553210C0046
	BOUTON Bernard	27 rue de la Fontaine	Mur		02553210C0047
	JANEY Bernard	9 bis rue Charles Bonnefoy	Réfection peinture façades		02553210C0048
	CARBILLET Stani	11 rue de la Fontaine	Panneaux photovoltaïques		02553210C0049

	MARTIN Stéphane BARTHOD Claude CLERC Laurence ANDRIEU Carl	26 rue Louis Pergaud 7 rue des Ronces 5 rue des Planchettes 6 B allée Louis Jahier	Création d'une fenêtre sur pignon Elargissement porte de garage Bûcher en extension du garage existant Abri de jardin		02553210C0050 02553210C0051 02553210C0052 02553210C0053
<b>DP</b> <b>DECI- SION</b>	PONCET Xavier	21 rue des Pommiers	Clôture	Ac- cordé	02553210C0041
	REVEL Joseph	7 avenue de la Gare	Réfection toiture et façades / Pose d'un velux / Agrandissement 2 fenêtres	Tacite	02553210C0036
	PASQUIER Bernard	28 rue de la Mairie	Pose de 3 velux	Tacite	02553210C0037
	TAILLARD Jean-Marie	1 rue du Pied de Roche	Réfection toiture / Réfection bardage / Remplacement velux existant	Tacite	02553210C0039
	POURCHET Jean-Paul NICOD Georgette	11 rue Louis Pergaud 1 rue des Ronces	Panneaux solaires Réfection peinture façades	Tacite	02553210C0042 02553210C0040
<b>PC</b> <b>DEPOT</b>	CAMPONOVO Jérôme	Rue de la Mairie	Cabinet médical		02553210C0020
	BOURQUIN Stéphane	Le Pré Devant la Cure	CN		02553210C0022
	BERÇOT/BITSCHENE	Le Pré Devant la Cure	CN		02553210C0023
	S.E.D.D.	Rue de la Glacière	CN / Démolition		02553210C0024
<b>PC</b> <b>DECI- SION</b>	DOLTIP	Rue du Cheneau Blond	Funérarium	Refusé	02553209C0019
	MAISONS CONTOZ	Rue du Marais	3 maisons	Ac- cordé	02553210C0009
	CHABOD Christian	Le Pré Devant la Cure	CN	Ac- cordé	02553210C0015
	TSAGALOS Luc	13 avenue de la Gare	Création de 2 logements	Ac- cordé	02553210C0018
	MOTTAS Séraphin	6 rue du Marais	Auvent en bois	Refusé	02553210C0017
	RINALDI Thierry	Le Pré Devant la Cure	CN	Ac- cordé	02553210C0021
	GEFFROY Alain	6 rue Vincent d'Indy	Agrandissement	Ac- cordé	02553210C0019
<b>PC</b> <b>MODIF</b> <b>DECI- SION</b>	BARCON / PATTON	9 rue de la Corvée	Transformation d'une partie garage en pièce à usage d'habitation	Ac- cordé	02553209C0002(1 )
<b>CU</b> <b>DECI- SION</b>	Me BRUCHON	Rue de l'Industrie La Baleine Lavage	Simple Information		02532010C0030
	SCP MARCONOT	3 rue de la Poste	Simple Information		02553210C0031
	SCP RACLE et COLIN	25 rue du Clousey	Simple Information		02553210C0032
	SCP RACLE et COLIN	10 rue Charles Bonneyoy	Simple Information		02553210C0033
	SCP ZEDET	30 avenue de la Gare	Simple Information		02553210C0034
	SCP RACLE et COLIN	27 rue du Clousey	Simple Information		02553210C0035
<b>Nom des vendeurs</b>					
<b>DIA</b>	Me SCHMITT	7 bis rue de la Cassotte	GORGULU/CORVISIER		
	SCP MARCONOT	1 rue du Bouleau	COULET/HOUILLOIN-FORTE		

### 31. Recours Permis de construire du Centre de Première Intervention

Le recours suspensif a été débouté par le juge administratif. Les travaux continuent mais le recours sur la légalité du permis de construire suit son cours. Le jugement devrait intervenir dans un délai d'un an.

### 32. Zone commerciale du Cheneau Blond

Une réunion a eu lieu le 18 août à laquelle participaient les services de la D.D.T., l'avocat de la commune Maître DEVEVEY, le cabinet Prospectives Urbaines rédacteur des dossiers de modification du P.O.S., le cabinet B.E.J. et la S.E.D.D. qui ont réalisé l'étude de faisabilité pour la future zone commerciale.

Il a été décidé de revoir la rédaction du dossier de modification du P.O.S. en apportant les précisions sur les projets d'aménagement de l'ensemble de la zone commerciale. Une prochaine réunion aura lieu le 13 octobre.

Pour autant, la commune ne pourra faire l'impasse sur une transformation de son P.O.S. en P.L.U. afin de se mettre en conformité avec les prescriptions du S.C.O.T. qui doit être adopté en juin 2011. Il y a donc lieu de préparer ce dossier en menant une réflexion dès maintenant.

### **33. Modification N° 2 du P.O.S.**

Cette modification permet de reclasser la zone 2NA4 et de créer une zone 2NAE en partie nord destinée à l'implantation et le développement d'équipements publics et d'intérêt collectif en centre bourg. Après enquête d'utilité publique la conclusion du commissaire enquêteur est favorable à cette modification.

Adoptée à l'unanimité.

### **34. Modification N° 3 du P.O.S.**

Elle concerne les zones 3NA2, 3NA3 et 3NA4 pour les ouvrir à urbanisation et recevoir des activités, services publics, constructions à usage commercial, artisanal ou de services sous conditions.

A l'issue de l'enquête d'utilité publique, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable.

Il est proposé de retravailler ce dossier.

### **35. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en 2009**

Le prix de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> sera d'environ 260 € T.T.C. soit 2.17 € T.T.C./m<sup>3</sup>. Il convient de signaler que 50 à 52% reviennent à l'exploitant, 33 à 34% à la collectivité, le reste 14 à 18% à des organismes divers (TVA, redevance pollution, redevance sur prélèvement sur la ressource en eau).

Le rapport note que le rendement du réseau en 2009 est de 69%.

Le rapport de la D.A.S.S. indique que la distribution en eau est de qualité suffisante.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **36. Travaux de voirie des rues de la Poste et de la Croix de Mission**

Quelques finitions des traitements de surface doivent être effectuées prochainement.

Il reste l'engazonnement ainsi que les plantations prévues pour cet automne.

### **37. Travaux quartier du Hameau**

Ils ont démarré mercredi 25 août et dureront environ 10 semaines. Une réunion de chantier préparatoire a eu lieu le 29 juillet avec un représentant de la commune et certains points ont été vus en présence des riverains.

### **38. Bâtiment centre-bourg**

Les permis de démolir et construire ont été déposés par la S.E.D.D. le 8 août 2010. L'instruction pour un établissement recevant du public est de 6 mois. Il a été évoqué l'idée de remplacer le visuel du panneau existant par celui montrant le projet dans son environnement.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **39. Délibération pour l'avenant au marché de travaux rue de la Poste**

Pour information, cette délibération a été rattachée à la séance de juin pour permettre le paiement des entreprises.

### **40. Dates à retenir**

- **Mardi 28/09/2010 à 20h Conseil municipal**
- **Méchoui rassemblant le personnel et les élus le 5 septembre à 12h30 à l'Espace du Marais.**

La séance est levée à 23 h

Le Maire,  
Alain VIENNET



Le Rapporteur,  
Gisèle PARIS